

MATERNITÉ ÉTAPE 3.3

RAPPEL MATERNITÉ

Coûts :

- étape 1 : 27,8 millions de francs
- étape 2 : 28,5 millions de francs
- étape 3.1 : 63,5 millions de francs
- étape 3.2 : 23,4 millions de francs
- étape 3.3 : 73,7 millions de francs
- étape 4 : crédit pas encore voté par le GC

Planning de réalisation :

- > 1990 - 1997
- > 1997 - 2002
- > 2006 - 2010
- > 2010 - 2013
- > 2013 - 2016
- > 2019 - horizon 2022

TOTAL : 216,9 millions de francs



MATERNITÉ ÉTAPE 3.3

La troisième phase (3.3) de la Maternité finalise son extension, entamée en mai 2006 par l'étape 3.1, par la construction du corps principal située le long du boulevard de la Cluse. L'achèvement de la phase 3.3 dotera Genève de la plus grande maternité de Suisse dès juin 2016, avec une capacité d'accueil de 134 lits. Le coût total de cette dernière étape s'élève à quelque 73,7 millions de francs, dont 7 millions pour les équipements médicaux mobiles.

Cette phase consiste en la démolition de l'aile ouest et la construction d'un nouveau bâtiment accolé à celui des phases 3.1 et 3.2. Au terme de cette étape, le bâtiment d'extension sera achevé (Aile Cluse) et disposé en un front unique sur le boulevard de la Cluse. Le bâtiment a été conçu avec une grande flexibilité et polyvalence des espaces, pour pouvoir s'adapter aux

évolutions de l'activité hospitalière. Le caractère compact de l'ensemble permet de libérer de la surface au sol en faveur des espaces verts.

Au final, la capacité de l'ensemble des trois phases de l'étape 3 de la Maternité sera ainsi de 134 lits, trois blocs opératoires, 12 salles d'accouchements, deux salles de césariennes et 46 lits pour prématurés. Ces infrastructures permettront d'assurer dans des conditions optimales les 4200 naissances par année accompagnées par l'établissement. Au terme de ces travaux, Genève disposera de la première Maternité publique de Suisse, un outil de pointe orienté vers le confort des mamans et des bébés.

PROGRAMME DES LOCAUX

Selon le programme voté par le Grand Conseil, la surface brute de l'étape 3.3 de la Maternité est de 7'787 m² répartis sur un sous-sol, un rez-de-chaussée et 7 niveaux (0 à 6). Le sous-sol renfermera des locaux de stockage, d'archive et des surfaces techniques. Le rez-de-chaussée sera quant à lui dévolu aux secrétariats médicaux, à l'administration, à la facturation ainsi qu'aux dossiers médicaux. La liaison avec l'ancienne Maternité sera réalisée à cet étage. Le niveau 0 comprendra le service de néonatalogie et finira de compléter le programme réalisé dans la phase 3.1, avec 11 chambres pour accueillir les prématurés. Le niveau 1 sera occupé par six salles d'accouchement, une salle de césarienne et un local de réanimation ainsi que des surfaces médico-administratives. Les niveaux 2, 3 et 4 comprendront chacun 15 chambres d'hospitalisation à deux lits, soit 45 chambres au total. Le niveau 5 accueillera des salles de consultations et les bureaux des médecins, des chefs de services ainsi que leur secrétariat. Une zone d'attente et une salle de colloque se trouvent également à ce niveau. Le niveau 6 constitue la superstructure du bâtiment où l'on trouve l'ensemble des équipements du traitement de l'air des blocs opératoires.

ÉTAPES PRÉCÉDENTES

La première étape des travaux d'agrandissement et de rénovation de la Maternité fut la mise en exploitation en 1997, après quatre ans de travaux, d'un bâtiment de 62 lits. Elle fut suivie de l'étape 2 qui a consisté en la rénovation de l'ancienne Maternité datant de 1905. Les travaux de l'étape 3.1 se sont eux déroulés de mai 2006 à mi-mars 2010. Ils ont permis la construction d'un bâtiment entre l'édifice situé au boulevard de la Cluse, achevé en 1997, et le corps de l'aile ouest (immeuble de liaison entre l'ancienne et la nouvelle Maternité). Cette première phase (3.1) représente environ 43% de l'ensemble de la 3^e étape. La deuxième phase de la troisième étape (3.2) a débuté dans la foulée de la fin des travaux de la première étape, en juin 2010. Il s'est agi de surélever de deux étages le bâtiment édifié lors de la première étape en 1997, ce qui a permis de le mettre au même niveau que celui construit lors de l'étape 3.1. Une salle de réveil de six lits, huit lits de soins intermédiaires, dix lits pour les urgences ainsi que 12 lits pour les patientes ont été réalisés lors de cette phase.

ÉTAPES À VENIR

Une quatrième étape est d'ores et déjà prévue qui consistera en la rénovation de la deuxième partie de l'ancienne Maternité et la démolition du pavillon Ardin (horizon 2020). Cela permettra l'aménagement d'un parc entre la Maternité et l'Hôpital des enfants. Cette étape ne bénéficie pas encore d'un crédit d'étude ni de construction.

Le long processus de construction et de transformation, entamé en 1993, a permis d'éviter l'édification de bâtiments provisoires, avec comme principale difficulté de maintenir en tout temps les services hospitaliers au gré des différents chantiers.

Le coût global de la troisième étape des travaux (phases 3.1, 3.2 et 3.3) se monte à 160,6 millions de francs, dont 73,7 millions de francs pour la seule phase 3.3. Globalement, la nouvelle Maternité des HUG aura coûté 216,9 millions de francs (étapes 1 à 3.3).

RAPPEL CHRONOLOGIQUE MATERNITÉ ÉTAPE 3

- **17 mars 2000:** adoption par le Grand Conseil de la loi 8081 ouvrant un crédit d'étude de 2'107'000 F en vue de la construction de la 3^e étape de la Maternité
- **31 janvier 2003:** adoption par le Grand Conseil de la [loi 8787 ouvrant un crédit d'étude complémentaire à la loi 8081 de 3'574'000 F](#)
- **23 mai 2003:** délivrance de l'autorisation de construire
- **20 mai 2005:** adoption par le Grand Conseil de la [loi 9422 ouvrant un crédit d'investissement de 86'931'000 F pour la construction et l'équipement de la 3^e étape \(phases 3.1 et 3.2\) de la Maternité](#)
- **Mai 2006:** ouverture du chantier de la phase 3.1
- **Mars 2010:** fin des travaux de la phase 3.1
- **Juin 2010:** mise en service de la phase 3.1
- **Septembre 2010:** début des travaux de la phase 3.2
- **18 mars 2011:** adoption par le Grand Conseil de la [loi 10667 ouvrant un crédit d'investissement de 73'726'000 F pour la construction et l'équipement de la 3^e étape \(phase 3.3\) de la Maternité](#)
- **Octobre 2012:** fin des travaux de la phase 3.2
- **Mars 2013:** mise en service de la phase 3.2
- **Juin 2013:** début des travaux de la phase 3.3
- **Octobre 2013:** pose de la première pierre de la phase 3.3
- **Février 2016:** fin des travaux phase 3.3
- **Juin 2016:** mise en service de la phase 3.3

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT ET MANDATAIRES

- | | |
|--|-------------------------------------|
| • Surface brute du bâtiment | 7 787 m ² |
| • Volume du bâtiment SIA 116 | 32 549 m ³ |
| • Maîtrise de l'ouvrage | République et canton de Genève (DU) |
| • Architectes (direction architecturale) | SSR_3 architectes & urbanistes SA |
| • Architecte (direction des travaux) | Beric SA |
| • Ingénieur civil | Perreten & Milleret |
| • Ingénieur CVC | Optitherm |
| • Ingénieur électricité | Scherler SA |
| • Ingénieur sanitaire | Mike Humbert |
| • Ingénieur façade | Buri |
| • Ingénieur acoustique | AAB-J. Stryjenski & H. Monti SA |
| • Ingénieur physique du bâtiment | Sorane SA |
| • Ingénieur géotechnique | Deriaz SA |
| • Ingénieur sécurité incendie | Bonnard & Gardel SA |
| • Ingénieurs sécurité de chantier | Orqual SA |
| • Géomètre | J.-C. Wasser SA |
| • Ingénieurs gestion des déchets | Perreten & Milleret |